

BARREAU DE L'OUTAOUAIS - DEMANDE D'ASSERMENTATION

POUR ÊTRE ADMISSIBLE À UNE ASSERMENTATION par le Barreau de l'Outaouais, vous devez avoir effectué votre stage dans la région de la Capitale nationale (district de Gatineau et Ottawa).

Informations sur le stagiaire

Nom du stagiaire: _____ Date de fin de stage : _____

Adresse résidentielle : _____

Téléphone résidentiel: _____ Cellulaire: _____

Adresse courriel : _____

Informations sur le maître de stage

Nom du maître de stage : _____

Adresse du bureau:
(lieu de stage) _____

Téléphone au bureau: _____

Dans le but d'en savoir un peu plus à votre sujet, veuillez m'acheminer une [capsule biographique](#) vous concernant (parcours académique, expérience de stage et objectifs de carrière).

Dates de cérémonies de prestation de serment proposées par le Barreau de l'Outaouais pour l'année 2019-2020 (cochez un seul choix). Veuillez prendre note que toutes les assermentations ont lieu à 17h00, mais que votre présence est requise à compter de 16h45:

- 24 mai 2019 23 août 2019
 14 juin 2019
 12 juillet 2019

Veuillez retourner votre formulaire complété le plus rapidement possible par courriel à l'adresse suivante : barreauoutaouais@videotron.ca. Une confirmation de réception vous sera envoyée par courriel.

BARREAU DE L'OUTAOUAIS - DEMANDE D'ASSERMENTATION*

RÈGLES ET CONDITIONS

Pour être admissible à une assermentation par le Barreau de l'Outaouais, vous devez avoir effectué votre stage dans la région de la Capitale nationale (district de Gatineau et Ottawa).

TOGE ET RABAT : Pour conserver le décorum propre à une telle cérémonie, les collègues ainsi que les stagiaires doivent porter la toge et le rabat. Le rabat vous sera offert gracieusement par le Barreau de l'Outaouais et sera apposé après la lecture du serment. Si vous ne possédez pas de toge, nous vous invitons à communiquer avec la présidente de l'AJBO qui vous en fournira une gratuitement pour la cérémonie.

INVITÉS : Le nombre d'invités est habituellement limité à 10, mais peut-être modifié selon le nombre de places disponibles et le nombre d'assermentés. Sur réception de vos formulaire de demande d'assermentation, un courriel vous sera acheminé vous indiquant le nombre permis, ainsi que le numéro de salle dans laquelle se tiendra la cérémonie;

PHOTO : À moins d'avis contraire de la part d'un assermenté présent, il est permis de prendre des photos durant la cérémonie à l'intérieure de la salle. La même règle s'applique pour filmer;

MAÎTRE DE STAGE : Le maître de stage du stagiaire est invité à être présent à la cérémonie et à prononcer quelques mots sur son stagiaire. Il est important que vous l'invitiez à cette cérémonie;

DISCOURS : Vous serez également invité à prononcer quelques mots; (suggestion : profitez de ce moment pour remercier votre maître de stage, les représentants du Barreau présents, votre famille, et vos amis présents);

IMPORTANT * nous vous prions d'aviser vos invités d'être présents au moins 15 minutes avant le début de la cérémonie.